

Pureté n'est pas synonyme de vertu

“ Ne pourrait-on pas dire que notre système économique a pratiquement atteint son état de pureté ? Assurément, quel partisan d'un monde livré au seul « marché » pourrait espérer mieux que la situation présente : des liquidités surabondantes, une libre circulation des capitaux, une créativité financière sans bornes et une extension illimitée des lois marchandes jusque dans les recoins de notre vie sociale.

Mais voilà, cette pureté exhale le sordide.

Rien de vertueux, en effet, dans les petits arrangements fiscaux que nouent pouvoirs publics et grandes fortunes ; rien d'angélique dans ces admirables calculs sur les retraites qui font l'impasse sur la répartition des revenus et l'élargissement de l'assiette aux dividendes.

Au-delà de notre Hexagone, rien de respectable non plus dans cette « liberté » de la concurrence qui n'est qu'une rivalité des taux de profit et qui laisse la planète socialement et écologiquement exsangue.

Il y a bien une logique entre les passe-droits de Madame Bettencourt et toutes les régressions sociales planétaires. Celle du pouvoir exorbitant d'un système financier « pur », mais nuisible. ”

Comment réussir sa crise européenne ?

En sept étapes, il est possible de passer d'un début de zone de libre-échange sur une intégration monétaire bancaire à une zone de libre-échange élargie sur une intégration monétaire bancaire. L'Europe l'a fait. > pages 2/3

Grâce à la Finance, l'austérité pour tous

Comme le précise le ministère de l'Economie et des Finances, la dégradation du déficit public par rapport à 2008 est *« intégralement liée aux effets de la crise mondiale qui a provoqué une baisse des recettes fiscales et nécessite des dépenses supplémentaires pour soutenir la croissance économique »* > pages 5/6

Cure d'austérité européenne

Retour sur les premières mesures de plans d'austérité déclarées > page 8

Désindustrialisation du territoire : les mauvaises réponses officielles
> pages 10/12

L'AUSTÉRITÉ, NOUVEL AVATAR DE LA CRISE DE 2008

Comment réussir sa crise européenne ?

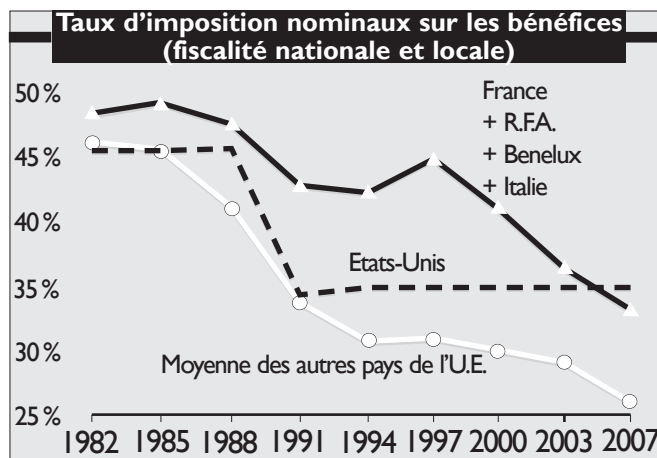
1.- PRENEZ UN GROUPE DE pays hautement développés (**l'Europe**), instaurez un grand marché intérieur permettant la libre circulation des biens, des capitaux (**Acte unique, 1986**). N'y ajoutez surtout pas de clauses de convergence sociale, et vous obtenez...

= un début de zone de libre-échange sur une intégration monétaire bancaire

2.- Dans la même période, instaurez un peu partout une déréglementation des marchés financiers (**en France, « Livre blanc sur la réforme du financement de l'économie », 1986**). A l'inverse, soyez très fermes sur quelques règles en vue d'une intégration monétaire (**Traité de Maastricht, 1992**), entre autres : pas de déficit budgétaire inférieur à 3 % du P.I.B., pas d'endettement public inférieur à 60 % du P.I.B., afin bien sûr de maîtriser l'inflation et, par conséquent, les taux d'intérêt sur emprunt et le **coût du capital**.

3.- A cette étape, établissez une monnaie unique (1999-2000) afin de parachever la zone de libre-échange qui, par nature évidemment, n'est munie ni d'un budget européen, ni d'une politique économique d'ensemble. Au contraire, **laissez chaque « adhérent » continuer à jouer sa propre carte compétitive**.

4.- Appuyez-vous sur le dogme d'une « concurrence libre et non faussée » (**Traité de Lisbonne, 2007**). N'ouvrez surtout pas de processus de convergence sociale et encore moins en matière de fiscalité sur les bénéfiques. Laissez chaque pays jouer à fond sa propre partition compétitive afin que les taux d'imposition des entreprises et le coût du travail jouent du coude et se poussent mutuellement vers le bas. Faites en sorte que l'Union devienne une vaste zone de délocalisations internes et limitez toute politique de développement des territoires qui ne soit pas dictée seulement par les besoins du marché.



5.- Elargissez l'Union (2003 et 2007) à des pays n'ayant pas au départ la même productivité du travail, en faisant jouer à la monnaie unique le rôle d'un cheval de Troie disciplinaire. Essayez d'en profiter pour déréguler un peu plus le marché du travail (**directive Bolkestein sur les services, 2005**). Et vous obtenez...

= une zone de libre-échange élargie sur une intégration monétaire bancaire.

6.- Puis, laissez le leader allemand s'engager dans une politique de déflation salariale pour accroître ses parts de marché à l'exportation. Vous creusez alors l'écart entre les excédents allemands et les déficits de la majorité des autres pays. Les taux de croissance des pays de la zone euro ont alors tendance à diverger.

7.- La crise financière (à laquelle vous avez largement contribué) accélère le processus de fractionnement. D'un côté, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Autriche bénéficient d'importants excédents commerciaux et leurs déficits publics restent modérés. De l'autre, les fameux « P.I.G.S. » (Portugal, Italie, Grèce, Espagne) affichent de forts déficits commerciaux et publics. Dans les pays intermédiaires, la situation se dégrade à son tour, faute de croissance et de revenus fiscaux. Par le biais des intérêts, les banques, qui prêtent aux Etats, se font du « rab » grâce à une crise qu'elles ont largement initiée.

L'AUSTÉRITÉ, NOUVEL AVATAR DE LA CRISE DE 2008

= **Juste avant de servir le plat aux populations**, vous continuez comme avant : pas de budget commun, pas de convergence sociale, le tout nappé d'une bonne dose de sauce recuite de « *concurrence libre et non faussée* ». ●

La même chose partout

LE GOUVERNEMENT ROUMAIN a décidé d'augmenter la T.V.A. de 19 % à 24 % afin de limiter le déficit budgétaire et d'obtenir une nouvelle tranche d'une aide cruciale du Fonds monétaire international (F.M.I.). Cette décision est intervenue au lendemain du rejet par la Cour constitutionnelle des coupes de 15 % des retraites prévues. Le F.M.I., pour afficher sa réprobation, avait alors repoussé une réunion prévue pour débloquer un nouveau versement à Bucarest.

Bucarest s'est en effet engagé auprès du F.M.I. et de l'Union européenne à limiter son déficit public à 6,8 % du Produit intérieur brut (P.I.B.) contre 7,2 % en 2009. En échange, la Roumanie continue à bénéficier des versements d'une aide globale de 20 milliards d'euros. Ce que les salariés ne subiront pas sur leur retraite, ils le payeront en taxes. L'effet restera désastreux sur la consommation.

Dans ce pays, qui a beaucoup profité des délocalisations industrielles intra-européennes, près de 440 000 personnes (10 % des salariés) ont perdu leur emploi en 2009, selon les statistiques officielles, majoritairement dans le secteur privé, notamment au sein de groupes étrangers (source : *La Tribune*, 2 juin 2010). ●

Visitez les sites
www.apex.fr
www.isast.fr

En 2010, la finance privée empochera 55 milliards € d'intérêts sur la dette française

CEUX QUI AUJOURD'HUI vont engranger le profit de leurs créances auprès des Etats sont les mêmes qui ont depuis des années mener campagne contre le « trop d'impôt » (en France : le fameux bouclier fiscal) et donc pour une réduction des recettes publiques.

Les Etats ont transféré sur le système bancaire privé leur droit de création monétaire. L'argent a été « privatisé » et la société doit maintenant acheter sa propre monnaie auprès des banques. La dette publique française qui a atteint 1 500 milliards € coûtera cette année 55 milliards d'intérêt. En trente ans, notre pays (et d'autres bien sûr) aura payé un total d'intérêts pratiquement équivalent à sa dette.

Tout cela volontairement, délibérément. Puisque le traité de Maastricht sur l'Union européenne stipule précisément qu'il « est interdit à la Banque centrale européenne et aux autres banques centrales des Etats membres (...) d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions ou organes de la Communauté, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des Etats membres ; l'acquisition directe auprès d'eux par la B.C.E., ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite ».

Autrement dit : refus de maîtrise de la dette par le biais des institutions d'émission monétaire — seul le marché étant désormais apte à alimenter les besoins de financement des collectivités publiques. La dette, et surtout le coût de celle-ci, est donc bien le résultat d'une volonté politique. ●

L'AUSTÉRITÉ, NOUVEL AVATAR DE LA CRISE DE 2008

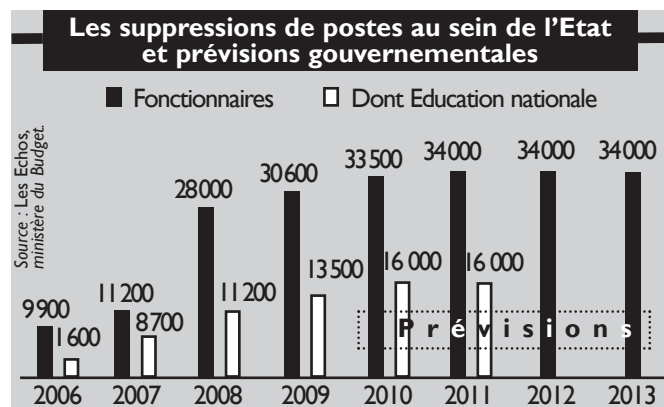
Devoir de mémoire !

LA QUESTION DES RETRAITES ne serait due qu'au simple défi démographique du nombre de pensionnés rapporté à celui des actifs. Comme le disait le Président de la République le 15 juin : « Face à un défi démographique, la réponse démographique relève du bon sens. » La question de la dette publique, quant à elle, serait tout bonnement due au fait que « nous dépensons trop ».

Ainsi, disparaît la crise financière et spéculative de 2007 et son cortège de responsabilités politiques. Fini le temps des « mauvais capitalistes spéculateurs » et celui des vrais industriels (comme M^{me} Bettencourt de L'Oréal sans doute ?). Le ciel se serait abattu sur nos têtes sans raison, mise à part le fait que nous vivons « au-dessus de nos moyens... depuis fort longtemps ».

Devoir de mémoire, donc : tout ce qui se passe ici et maintenant, de la dette à la montée du chômage, de la stagnation de l'activité au blocage des salaires, et même une partie des mesures sur les retraites découlent directement d'une crise financière déclenchée par la cupidité spéculative d'une innovation financière toute au service de minorités. Peut-on chiffrer la misère supplémentaire et le désespoir social qui en découleront ? Peut-on calculer le retard ainsi pris, une fois encore, dans la satisfaction des besoins sociaux du plus grand nombre ? Sans doute non.

Mais ne pas perdre le fil, ne jamais oublier, malgré les discours anesthésiants des pouvoirs publics : oui, des centaines de millions de gens payent pour le goût démesuré, pour leur plus-value extra, de quelques centaines de milliers de personnes. ●



Le scénario douteux du gouvernement

Le gouvernement veut économiser 100 milliards € en trois ans. Comment est-il parvenu à ce chiffre ?

- En réduisant le déficit public de 8 % aujourd'hui à 3 % du P.I.B. en 2013. Le déficit du budget de l'Etat s'élevant, en 2009, à 138 milliards € (sans compter celui de la Sécu et des collectivités locales), cela signifie que cette « ambition » sur trois ans ne comblerait même pas le trou du budget d'une seule année. De gros doutes sont donc permis.
- Pour atteindre cet objectif, le gouvernement table en premier lieu sur une croissance économique vigoureuse (+ 2,5 % en 2011, 2012 et 2013). La moitié des économies proviendrait des recettes (35 milliards € grâce aux recettes fiscales liées à la reprise et 15 milliards grâce à la fin des mesures de relance de l'économie). Impossible, quand on sait où en sont les tristes probabilités de reprise économique !
- L'autre moitié serait issue de la réduction des dépenses publiques : réduction du nombre de fonctionnaires, suppression de subventions, reports de programmes (dans le secteur de la Défense). La hausse de 0,5 % du point d'indice des fonctionnaires n'est pas remise en cause, mais il est question de geler les salaires des fonctionnaires pendant trois ans.
- Côté recettes, les niches fiscales sont dans le viseur, mais on sait déjà que la T.V.A. à 5,5 % dans la restauration n'est pas remise en cause.

Et pendant ce temps là, la dette...

L'endettement de la France représente désormais plus de 80 % des richesses produites en un an par le pays. La dette publique a continué à s'alourdir au 1^{er} trimestre. Elle s'élevait, fin mars, à 1 536 milliards €, soit 80,3 % du produit intérieur brut (P.I.B.), contre approximativement 78 % fin 2009. Cela représente une hausse de 46,5 milliards par rapport à décembre !

En réalité, la charge de la dette (le seul montant des intérêts) va passer de 42,5 milliards € cette année à plus de 55 en 2013, pour le pur bonheur des banques prêteuses et de leurs clients.

Autant dire que le scénario gouvernemental, entre optimisme sur la croissance et pression des marchés sur la dette, ne tient pas la route.

Pour le moment, nous n'avons donc eu droit qu'aux hors-d'œuvre. ●

L'AUSTÉRITÉ, NOUVEL AVATAR DE LA CRISE DE 2008

Après les excès de la Finance...

L'austérité pour tous

LES CURES D'AUSTÉRITÉ qui sont en train d'être élaborées partout en Europe sont pour l'instant la seule réponse apportée à la dégradation brutale des finances publiques, depuis le 3^e trimestre 2008.

Tous les pays de la zone euro s'apprêtent à adopter des mesures d'économies : réduction des dépenses publiques et des aides sociales, allongement des durées de cotisations pour les retraites, etc. Ainsi, le gouvernement allemand envisage de supprimer certaines allocations chômage pour réduire le déficit public.

Car « les Etats dépenseraient trop, vivraient au-dessus de leurs moyens ». C'est du moins ce que l'on nous raconte. Non pas un problème de recettes, mais d'abord un problème de dépenses ! Comment en est-on arrivé à accepter un tel degré de régression sociale ? Certes, les Etats européens sont endettés et la reprise économique n'est pas au rendez-vous pour réduire le déficit public et alléger le poids de la dette.

En France, le déficit public s'est creusé de manière importante depuis la fin 2008, en raison de la baisse des recettes fiscales et de l'augmentation des dépenses (notamment les prestations sociales, mais également les dépenses engagées pour soutenir les banques). Le déficit de la Sécurité sociale a plus que doublé entre 2008 et 2009 (de 10 milliards à

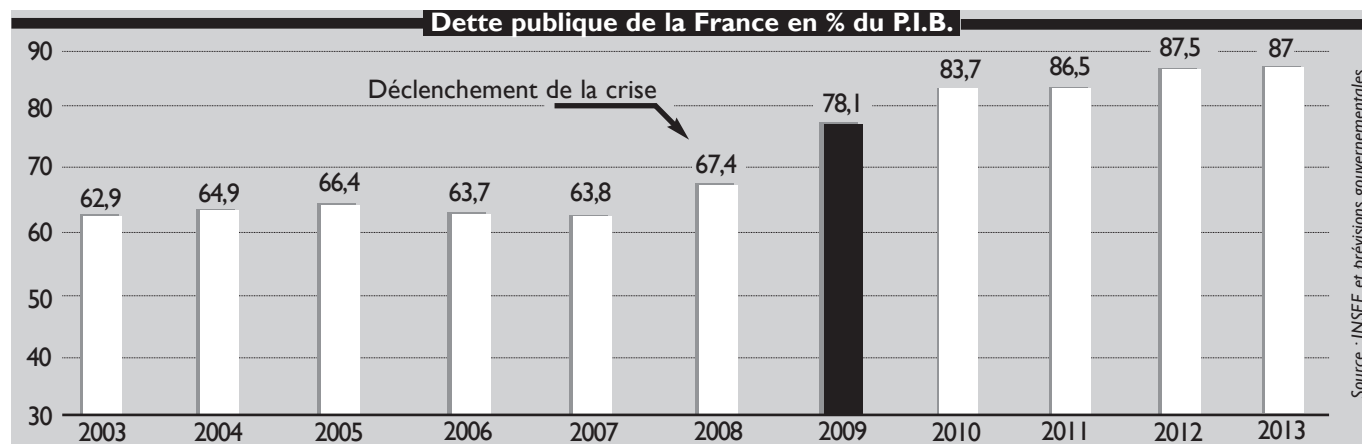
24 milliards € en 2009, 30 milliards prévus pour 2010). Le déficit public dans son ensemble devrait atteindre 8,5% du P.I.B. en 2010, très loin des 3 % théoriquement autorisés par le traité de Maastricht.

Le plan d'aide aux banques mis en place fin 2008 s'élève à 360 milliards €, dont 320 milliards de garanties sur les prêts interbancaires et 40 milliards d'aides pour les banques en difficulté. Enfin, le « grand emprunt » accroîtra la dette de l'Etat de 22 milliards €.

Ainsi, la dette publique s'élevait à 1 314 milliards en 2008, soit près de 67,4 % du P.I.B.. Elle a progressé rapidement en 2009, pour atteindre près de 78 % fin 2009. Le poids de la dette devrait atteindre, selon les estimations, entre 88 % et 98 % du P.I.B. en 2013.

Selon l'O.C.D.E., les trente pays les plus développés verront leur dette publique atteindre 100 % du P.I.B. en 2010. Quant à celle du Japon, elle pourrait excéder 200 % du P.I.B. en 2009-2010, le ratio pouvant atteindre 127 % pour l'Italie et 112 % pour la Grèce.

Bien sûr, un endettement lourd peut rendre les prêteurs méfiants et les conduire à exiger des intérêts toujours plus élevés, voire entraîner un défaut de paiement de la part d'un Etat, situation qui peut s'avérer catastrophique.



Les causes de cette évolution très rapide sont connues : comme le précise un communiqué du ministère de l'Economie et des Finances début 2010, la dégradation du déficit public par rapport

à 2008 est « *intégralement liée aux effets de la crise mondiale qui a provoqué une baisse des recettes fiscales et nécessite des dépenses supplémentaires pour soutenir la croissance économique* ».

L'AUSTÉRITÉ, NOUVEL AVATAR DE LA CRISE DE 2008

Crise mondiale dont la cause déclenchante aussi est connue, les économistes étant pour une fois unanimes : la dérèglementation financière, qui a conduit aux excès spéculatifs des dernières années, et profité à quelques uns, puis provoqué la crise économique la plus grave depuis la crise des années 1930.

Cause bien connue, remède simple : cures d'austérité pour tout le monde, politiques de régression sociales irréversibles qui, là encore, profiteront aux détenteurs du capital au détriment des salariés. Les Etats jouent le rôle d'assureurs tous risques pour les banques, et font payer l'addition aux salariés, du public et de privé. ●

APEX - ISAST

APEX et ISAST forment un Groupe indépendant de diagnostic et de conseil économique, financier, social et de santé au travail, au service des élus, des C.E., des C.C.E., des C.H.S.C.T.

Pour anticiper les plans de l'entreprise, les stratégies des actionnaires, pour obtenir des engagements précis des directions, APEX et ISAST apportent dans leur domaines respectifs une expertise critique qui permet d'ouvrir la boîte noire de l'entreprise.

Siège d'APEX et d'ISAST

17, boulevard Poissonnière 75002 Paris
Tél. : 01 53 72 00 00

APEX Lille 36, rue Inkermann 59000 Lille
Tél. : 03 20 15 86 19

APEX Grand Ouest
La Rigourdière - C.A Alizés 35510 Cesson-Sévigné (Rennes)
Tél : 02 99 83 53 98

APEX Grand Sud
98, rue Pomier Layrargues 34070 Montpellier
Tél. : 04 67 06 96 55

APEX Rhône-Alpes
45, av. Alsace-Lorraine 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 20 33 10

Succès pour la première « matinale d'ISAST » sur les entretiens individuels d'évaluation

LE 29 JUIN EN MATINÉE, la grande salle de réunion était comble avec près d'une quarantaine de participants pour la première « matinale d'ISAST ». En bref, retour sur ce succès :

Tout d'abord la « formule » : avec des invités composée de syndicalistes de plusieurs confédérations syndicales et un invité, en l'occurrence, Maître Pierre Bouaziz, avocat spécialiste en droit social, qui a été à l'origine d'une des jurisprudences sur cette question.

Ensuite, le sujet : des « entretiens individuels d'évaluation » sur lesquels notre Cabinet, ISAST, a eu récemment l'occasion de réaliser plusieurs expertises C.H.S.C.T.

Quelques enseignements pour l'avenir : il y aura d'autres « matinales » de ce type à des dates à déterminer sur des sujets qui se profilent déjà pour mi-octobre sur : « Où en est-on des accords-risques psychosociaux ? » et, pour début décembre, sur « Lean production, lean management... » avec la participation de collaborateurs d'APEX intervenant dans l'industrie agro-alimentaire. ●

L'AUSTÉRITÉ, NOUVEL AVATAR DE LA CRISE DE 2008

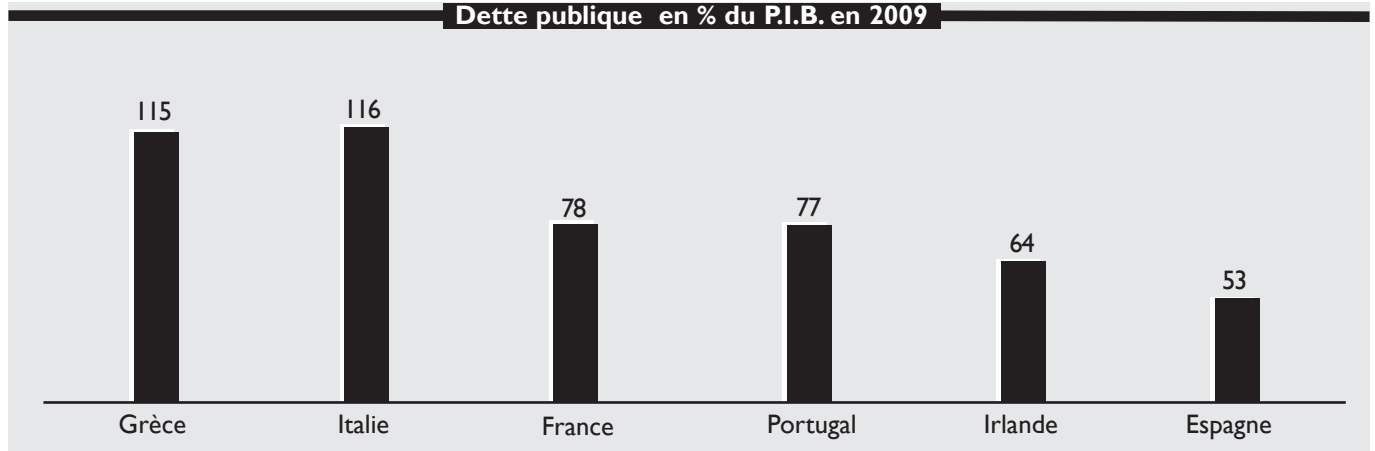
Cure d'austérité européenne

C'est l'un des effets collatéraux de la crise financière les plus communément partagés aujourd'hui en Europe : l'explosion des dettes publiques nationales et leur cortège de plans de rigueur annoncés au printemps.

La pression des marchés financiers a commencé à s'intensifier à l'automne 2009 sur ce que la communauté financière appelle, non sans mépris,

les « P.I.G.S. » (littéralement « les cochons » en anglais) : le Portugal, l'Italie, la Grèce et l'Espagne. Première cible, la Grèce qui a vu sa note, dégradée par les agences de notation. Centre de la crise financière européenne, avant de toucher le Portugal et l'Espagne, la Grèce a requis dans l'urgence et la confusion un plan de stabilisation financière de 750 milliards €.

Dettes publiques en % du P.I.B. en 2009



Comment en est-t-on arrivé là, à une telle dégradation des finances publiques et à la généralisation de plans d'austérité, sans équivalent depuis l'après-guerre ? La contagion de la crise financière à l'économie « réelle », via le choc de la récession (la plus forte depuis 1929) a fortement dégradé les recettes des Etats, au niveau notamment de la T.V.A. et de l'impôt sur les sociétés. Dans le même temps, les dépenses publiques ont cru sous forme de soutien à la relance et d'allègement fiscaux pour certains secteurs. Sur cette lancée, tous les gouvernements européens mettent en place des plans d'une extrême rigueur — donc d'une extrême violence sociale — afin de réduire leurs déficits et leurs dettes, avec en point de mire sur le court terme le retour aux injonctions des traités européens (déficit public inférieur à 3 % du P.I.B. et dette publique inférieure à 60 % du P.I.B.). Le but étant notamment de rassurer les « marchés » qui se font du gras sur les dettes publiques. ●

Un site internet au service des CE www.apex.fr

Un portail unique pour votre Comité.
Vous y trouverez :

- Les différentes missions d'expertise auxquelles votre comité a droit
- Les offres d'assistance et de formation du Cabinet Apex
- Les archives de « La Lettre du CE et du CHCST »
- Des interviews d'acteurs du mouvement syndical
- Des analyses régulières sur l'actualité économique et sociale sous forme d'articles ou de diaporama
- Un lien vers tous les communiqués de presse de l'ensemble des confédérations syndicales

L'AUSTÉRITÉ, NOUVEL AVATAR DE LA CRISE DE 2008

	Dépenses publiques	Consommation finale	Objectif	Economie
FRANCE	Gel des dépenses de l'Etat en valeur / Gel des transferts aux collectivités locales / Baisse des fonctionnaires de 1,5 % par an	/	Déficit de 8 % en 2010 à 3 % en 2013	95-100 Mds sur 3 ans / Réduction de la dépense publique de 45 Mds €
ALLEMAGNE	Disparition de 15 000 emplois de fonctionnaires / suppression de 40 000 postes de soldats / Gel des salaires des fonctionnaires / Allongement de la durée de vie des centrales nucléaires	Suppression d'allocations aux chômeurs et de certaines aides aux logements	Budget équilibré en 2014	86 Mds € d'économie sur 4 ans
ROY.-UNI	Réduction des dépenses des ministères / Réduction de l'emprunt / Gel du salaire des fonctionnaires	Hausse de la T.V.A. à 20 % contre 17,5 % actuellement / Baisse protection sociale / Coupes dans les aides sociales	Déficit public à 1,1 % du P.I.B. en 2015-2016 contre 10% en 2010	84 Mds £ en moins de 5 ans
DANEMARK	Gel de l'aide au développement /	Réduction de 4 à 2 ans de la durée d'indemnisation du chômage / Plafonnement des allocations familiales / Suppression allègements fiscaux	Ramener le déficit sous les 3% de P.I.B. d'ici 2013 contre 5,5% prévus en 2010	3,2 Mds € d'ici 2013
ESPAGNE	Départ de fonctionnaire sur 10 sera remplacé / Baisse des salaires des fonctionnaires / Baisse de 600 M€ de l'aide au développement / Réduction âge de la retraite de 65 à 67 ans et l'investissement public de 6 Mds €	Prime à la naissance supprimée / Report de la retraite de 65 à 67 ans / T.V.A. de 16 à 18 %	Déficit public de 11,2 % en 2009 à 3 % en 2013	50 Mds € d'économie d'ici à 2013
PORTUGAL	Cession de participations de l'Etat (6 Mds €) / Réduction de l'investissement public à 2,9 % du P.I.B.	Hausse de l'I.R. de 1,5% / T.V.A. de 20 à 21 %	Ramener le déficit budgétaire à 7,3 % du P.I.B. en 2010 et 4,6 % en 2011	
ITALIE	Gel de 3 ans du salaire des fonctionnaires / Baisse des subventions aux collectivités locales	/	Déficit public à 2,7 % en 2012	24 Mds d'économie sur 2 ans
GRÈCE	Lutte anti-corruption pour augmenter les rentrées fiscales / Pas de mesures touchant la Défense (2,8 % du P.I.B.)	Coupes salariales contre les fonctionnaires / Gel des retraites du privé / Hausse de la TVA à 21 %	Déficit public de 12,7 % en 2010 à 2,8 % en 2012	6 Mds € sur 3 ans

La généralisation des plans de rigueur européens est un risque réel pour la croissance au point qu'un retour de la récession n'est pas à exclure en raison de l'arrêt de l'investissement public et du freinage de la consommation. Avec une ampleur sans

précédent, la purge des finances publiques qui s'annonce frappe une nouvelle fois les salariés et les revenus du travail. Du coup, les excès financiers repartent de plus belle en dépit des discours politiques impuissants sur la « *moralisation* » et la « *régulation* ». ●

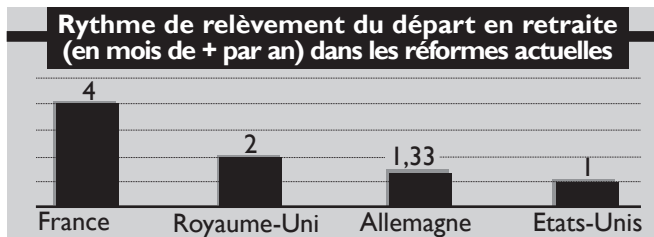
L'AUSTÉRITÉ, NOUVEL AVATAR DE LA CRISE DE 2008

Le poids des marchés financiers sur l'âge de la retraite

C'EST BIEN LA FINANCE mondiale qui prête aux Etats contre paiement d'un intérêt. Après avoir été la source première de la crise financière de 2007, la planète financière (banques, fonds d'investissement, grandes fortunes, etc.) reprend un peu de « rab » sur le dos des Etats endettés.

Les taux d'intérêt appliqués aux différentes dettes publiques dépendent donc d'une évaluation du risque. Moins votre plan de rigueur apparaît comme drastique, plus vous allez payer cher l'argent que vous empruntez sur le marché !

Par exemple, convaincre les investisseurs que la France fait aussi bien que d'autres en matière de tour de vis est important pour « rassurer les marchés ». Ceux-ci vont retenir que le report de la retraite à 62 ans est un acte « rassurant ». Le directeur de l'Agence France Trésor, chargée de vendre de la dette française sur le marché, souligne que l'« un des points fondamentaux est la rapidité du rattrapage opéré en France sur les retraites : le relèvement des seuils d'âges est deux à quatre fois plus rapide en France qu'en Allemagne... » (Les Echos, 17 juin).



C'est que le taux à 10 ans appliqué à la dette allemande était de 2,66 % à mi-juin contre 3,11 % pour la dette française. La différence, en termes de coût, pousse les pouvoirs publics à faire de la surenchère démonstrative. Encore faut-il savoir à qui l'on s'adresse : à des investisseurs de moyen terme comme les fonds de pension et les assurances ? ou à des investisseurs dont l'horizon est de quatre ou cinq ans et qui risquent alors d'exiger une prime de risque plus élevée ? Et voilà comment un débat de société devient une affaire de marché financier et de spéculations juteuses sur le dos de centaines de millions des personnes. **Et le débat sur les retraites biaisé par le poids incontrôlable des marchés financiers.** ●

S'ils le disent... POUR LAURENCE PARISOT (MEDEF), les hypothèses économiques servant de base aux projections financières sur les retraites sont beaucoup trop optimistes, notamment « tous les scénarios retenus par le C.O.R. et l'hypothèse d'un taux de chômage à l'horizon 2020-2021 (...) égal au plein emploi, soit 4,5 % ». Le Medef regrette qu'il n'y ait pas de « scénario catastrophe ».

Quant au patron des députés de la majorité, il a plaidé pour un recul de l'âge légal de départ à la retraite à 63 ans en 2020. « Il me semble que l'idée de dire 63 ans en 2020, c'est-à-dire en gros un trimestre de plus par an », ou « un petit peu plus d'un trimestre de plus par an », c'est « en dessous de ce qui se fait dans un certain nombre d'autres pays d'Europe ». Il a aussi annoncé : « L'idée, c'est de dire que si l'espérance de vie augmente, on met une clause automatique d'indexation (...). On ne peut pas, tous les cinq ans, avoir des affrontements sur le thème de l'âge légal du départ en retraite. Nous débattons de manière idéologique sur un critère objectif. » ●

70 ans bientôt pour quand ?

VOICI UN RÉSUMÉ SIMPLIFIÉ des réformes en cours en Europe à partir des âges actuels de départ à la retraite de plein droit. Quelques « penseurs » et « chercheurs » avancent même un « nécessaire » objectif de 70 ans dans quarante

ans. C'est presque un pari biologique sur l'Homme ! Mais plus intéressant est le fait que, quelle que soit la première échéance donnée (2018 pour le France, 2025 pour l'Espagne, etc.), la projection moyenne à horizon 2025 donne 67 ans ! ●

	2010	2013	2018	2020	2025	2029	2046	2050
FRANCE	60		62					
ESPAGNE	65				67			
ALLEMAGNE	64					67		
ITALIE	55/60 *	61						64/69
GR^{DE}.-BRETAGNE	60/65 *			66			68	

* Femmes / Hommes.

L'AUSTÉRITÉ, NOUVEL AVATAR DE LA CRISE DE 2008

Désindustrialisation du territoire

Les mauvaises réponses officielles

HEULIEZ, TOTAL, LEJABY, PHILIPS, Freescale, ST-Micro, Siemens-VAI... la litanie des fermetures de sites industriels. Pas un jour sans la nouvelle d'un site industriel voué à la fermeture.

A quoi cela est-il dû ? Simplement à la concurrence de la Chine et de quelques autres pays ou à des phénomènes plus structurels qui nous renvoient à la mondialisation financière ?

En mars de cette année, les pouvoirs publics ratifiaient les « Etats généraux de l'Industrie » en s'appropriant un certain nombre d'orientations dont on ne discerne pas l'efficacité et la pertinence dans une économie mondialisée, au sein d'une Europe « zone de concurrence libre et non faussée » et avec un système bancaire qui persiste dans ses choix spéculatifs. Voici en 10 points ce que ces Etats généraux nous inspirent.

Dix idées à retenir sur la désindustrialisation et sur les discours officiels en matière de « politique industrielle »

1 Sur une longue période, l'industrie française voit baisser sa part dans la richesse créée. Cette tendance est générale en Europe, malgré l'exceptionnalité allemande. En France, comme ailleurs en Europe, les prix industriels baissent par rapport à ceux de l'ensemble économique. La part des emplois suit la même trajectoire.

2 Ce phénomène durable est dû à de multiples causes structurelles au premier plan desquelles se trouvent la mondialisation des grands groupes industriels ainsi que l'ouverture et l'extension mondiale de l'économie marchande. S'y ajoutent les forts gains de productivité de l'industrie et l'évolution de la consommation au profit des services.

Le bon exemple de Renault

Pour combien de temps Renault pourra-t-il être encore considéré comme un groupe français ? Après l'alliance avec Nissan, voici le troisième partenaire Daimler, avec échange de capital et surtout synergies industrielles. A quand l'entrée d'un capital américain ou surtout chinois pour consolider ces deux marchés ?

Carlos Ghosn, P.-D.G. de Renault-Nissan, ne communique-t-il pas astucieusement sur cette transition quand il déclare d'abord au *Financial Time* de Londres : « Renault n'est plus un constructeur français. » Puis, de retour dans un média français (*Europe 1*) : « Renault est français, Renault a sa base en France, mais a une vocation globale (...). Pour Renault, la France n'est pas un marché quelconque (...). Maintenant il est vrai que l'avenir de l'entreprise ne se résume pas à la France. »

- 3** Cette tendance est irréversible et correspond à une transformation de la division internationale du travail. Mais pour autant la tendance n'est pas à une désindustrialisation totale, le tissu industriel se modifie au profit d'activités à haute valeur ajoutée, avec proportionnellement plus d'emplois de plus en plus qualifiés.
- 4** La désindustrialisation se fait sur plusieurs fronts : les activités pour lesquelles les grands groupes industriels gèrent la mobilisation des capacités au niveau européen ou mondial ; les activités de petites sous-traitances pour lesquelles la concurrence des pays à bas coût (d'abord européens) est forte ; les activités disposant encore d'un fort potentiel de concentration et de consolidation.
- 5** Il faut donc se garder de ne voir dans ce processus qu'un seul mécanisme, celui de la concurrence lointaine des pays à très fort décalage salarial. L'Europe à 15 comme à 27 demeure le principal espace de concurrence et de rationalisation interne des moyens de production. C'est d'ailleurs la fonction première qui a été assignée à cette « zone de libre échange » de mise

L'AUSTÉRITÉ, NOUVEL AVATAR DE LA CRISE DE 2008

en rivalité des coûts (salaires, fiscalité sur les bénéfices).

6 Ce bouleversement est tiré par de vastes opérations de fusions-absorptions, d'économie d'échelle, d'économie de fonds propres et de contention du capital immobilisé, en harmonie avec l'époque actuelle de financiarisation et de forte pression actionnariale. Les actifs industriels proprement dits sont plus souvent considérés comme des centres de coût que comme les fondements de l'économie réelle. Tout cela contribue — avec en plus la crise actuelle — à faire bouger constamment les modèles stratégiques et opérationnels des grandes firmes mondialisées.

7 Ce sont d'abord les grands groupes industriels qui façonnent la nouvelle division du travail par la mutation de leur propre système productif. Les grands marchés en développement offrent une croissance que les marchés matures occidentaux ne peuvent plus offrir. La présence dans ces pays de nouveaux *players* du capital mondialisé pousse à de nouvelles alliances et partenariats et accélère le déplacement général des investissements.

Et même dans l'économie « verte » !

Le directeur général de l'assembleur français de panneaux photovoltaïque Fonroche illustre récemment le problème : « *Ce n'est pas en construisant des fermes solaires au sol avec des panneaux chinois comme le fait EDF Energie Nouvelles ou GDF-Suez que l'on va créer des emplois en France.* » Certes. Mais les deux groupes cités, grandes multinationales, ont désormais besoin d'un marché mondialisé et ouvert grâce auquel le prix d'un panneau solaire se forme (compétitivité des facteurs productivité, prix de revient sortie usine, coût de transport). Pour éviter cela, il aurait fallu que ni EDF ni GDF-Suez ne se transforment en groupes mondialisés et que les panneaux solaires français ne se vendent que sur le marché français.

8 Les politiques dites « industrielles » devraient ne pas ignorer la hiérarchie des facteurs : ce sont les grandes firmes de tête qui, par la répartition géographique de leurs actifs,

déterminent la vie des « filières » sur le territoire national. Et c'est au sein de l'Europe que se joue l'essentiel de cette redistribution à somme nulle (l'ensemble de l'investissement ayant été stable sur une longue période).

Il leur faut donc choisir dès le départ.

Ou bien considérer que l'Europe reste comme une marqueterie des pays concurrents et, dans ce cas, les politiques industrielles se réduiront à un lobbying plus ou moins impuissant en direction des grands groupes.

Ou bien, considérer l'Europe comme un ensemble cohérent d'aménagement des territoires, de maîtrise et de contrôle des flux physiques (ne serait-ce qu'en lien avec leur trace carbone). Mais pareille politique industrielle serait contradictoire avec la forme actuelle de l'Europe, une zone de « concurrence libre et non faussée » au sein de laquelle les investissements épousent essentiellement les données de marché.

9 Le terme de « politique industrielle » devrait être compris comme contraire au « tout marché ». L'action des puissances publiques ne peut donc se réduire à des pressions et à des aides — au demeurant déjà abondantes et de toute manière sans accroissement possible au regard des problèmes de dette publique. Par souci d'efficacité, ces politiques doivent peser administrativement sur l'allocation européenne des investissements en lien avec les besoins >>>



ABONNEMENTS : 125 € TTC • Prix CE 80 € TTC

L'AUSTÉRITÉ, NOUVEL AVATAR DE LA CRISE DE 2008

>>> sociaux, l'aménagement des territoires et la maîtrise des flux physiques pour leurs conséquences d'environnementales.

10 Mais aucune politique ne pourrait faire revenir l'industrie française à sa situation d'il y a vingt ans, quel que soit le jugement porté sur la « rationalité irrationnelle » avec laquelle la mondialisation financière stimule ces pertes d'emplois. Toute alternative devrait être économe en moyens et en temps de travail, devrait éviter les redondances et préférer la rationalité.

C'est donc bien une « autre industrie » qu'il faut déployer progressivement en Europe. Tout en

bloquant les délocalisations, dont les gains de marge pour les entreprises se retrouvent au passif de la collectivité sous forme de trace carbone des réimportations.

Les politiques « industrielles » doivent aussi lourdement intervenir sur la question des reconversions professionnelles, sur le maintien dans leurs droits et leurs revenus des salariés perdant leur emploi, sur les reclassements et sur le développement de métiers de services non déqualifiants, dont beaucoup restent attachés aux activités industrielles. ●

ACTUALITÉ SOCIALE

Reclassement d'un salarié déclaré inapte à son poste (Cour de cassation)

Un salarié affecté à l'entretien des machines dans un atelier est victime d'un accident du travail. Il est, à la suite d'un second examen de reprise, déclaré inapte à son poste par le médecin du travail. Il est licencié pour inaptitude et impossibilité de reclassement.

Estimant que son employeur a manqué à son obligation de reclassement, il l'assigne en justice pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. Titulaire d'un B.T.S. productique, le salarié estime qu'il pouvait accéder au poste d'électromécanicien disponible dans l'entreprise, lequel poste n'était pas incompatible avec la fiche d'aptitude établie par le médecin du travail.

Le juge du fond reproche à l'employeur de ne pas avoir proposé au salarié l'emploi d'électromécanicien, alors que le salarié était titulaire d'un diplôme obtenu vingt ans auparavant, lui permettant d'accéder à ce poste. En se fondant sur les dispositions de l'article L1226-10 du code du travail, la Cour d'appel retient que « si le salarié est déclaré inapte par le médecin du travail à l'issue des périodes de suspension (...) l'employeur est tenu de lui proposer, compte tenu des conclusions écrites du médecin du travail et des indications qu'il formule sur l'aptitude

du salarié à exercer l'une des tâches existant dans l'entreprise et après avis des délégués du personnel, un autre emploi approprié à ses capacités et aussi comparable que possible à l'emploi précédemment occupé, au besoin par la mise en œuvre de mesures telles que mutations, transformations de postes ou aménagement du temps de travail ». Les capacités du salarié devant être également appréciées au regard des diplômes obtenus. Par un arrêt du 9 juin 2010, la Cour de cassation confirme cette décision.

En conséquence, dans le cadre de la recherche de reclassement à un poste disponible et compatible avec l'avis d'inaptitude du salarié, l'employeur doit tenir compte des diplômes obtenus par le salarié, même si le travail effectué au jour de l'accident du travail n'était pas en adéquation avec la formation dont le salarié pouvait justifier. ●